



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'apprentissage des jeunes aux gestes de premiers secours

Question écrite n° 34293

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la sensibilisation des jeunes à la pratique des gestes de premiers secours. En effet, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes chaque année d'un arrêt cardiaque inopiné, la victime s'effondrant brutalement sans avoir nécessairement eu de symptôme précurseur. Seuls 20 % de la population française ont suivi une formation aux gestes de premiers secours, seuls 50 % des élèves en classe de troisième ont bénéficié de la formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1), permettant aux bénéficiaires d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Aussi, il souhaiterait savoir si, dans le cadre du service national universel, un module de formation aux premiers secours et de validation au PSC1 sera prévu afin de sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques.

Texte de la réponse

« Tout élève bénéficie, dans le cadre de la scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes de premiers secours. Cet apprentissage se fait suivant un continuum éducatif du premier au second degré. Il comprend notamment une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, organisée dès l'entrée dans le second degré » (article L. 312-13-1 du code de l'éducation). L'éducation nationale organise la formation des élèves aux premiers secours de façon progressive et cohérente tout au long de leur scolarité. Ce continuum éducatif débute dès la maternelle jusqu'au CM2 avec le dispositif « apprendre à porter secours ». Il se poursuit par la formation « sensibilisation aux gestes qui sauvent » proposée en 6ème ou en 5ème, complétée par la formation prévention et secours civiques de niveau 1 en 4ème ou en 3ème. Pour l'année scolaire 2020-2021, l'objectif fixé est de former 90 % des élèves en classe de 3ème au certificat de prévention et secours civiques de niveau 1. En complément des enseignements prévention et secours civiques de niveau 1 dispensés à l'école et au collège, le service national universel poursuit cette sensibilisation des jeunes de 15-17 ans aux gestes qui sauvent, lors du séjour de cohésion avec un module obligatoire sur la sécurité intérieure s'inscrivant dans la thématique « défense, sécurité et résiliences nationales ». Ce module élaboré par les directions générales du ministère de l'intérieur (police nationale, gendarmerie nationale, sécurité civile, sécurité routière) prévoit notamment deux ateliers, « intervenir lors d'un accident de la circulation » et « gestes qui sauvent ». Une attestation de formation est délivrée aux jeunes. Le séjour de cohésion, première étape du dispositif du service national universel, doit être pensé comme un temps pédagogique et d'ouverture permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés. Aussi, cette formation aux gestes qui sauvent, outre qu'elle dote les jeunes volontaires de compétences de base, peut également les conduire à approfondir cette démarche citoyenne lors d'une mission d'intérêt général (phase 2 du service national universel) ou d'engagements volontaires en phase 3 auprès des corps en uniforme et des partenaires en matière de sécurité civile.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34293

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8302

Réponse publiée au JO le : [4 mai 2021](#), page 3885